



**RAPPORT DE GESTION
INTERMÉDIAIRE
PAR LA DIRECTION**

**POUR LA PÉRIODE CLOSE
LE 30 NOVEMBRE 2017**



RAPPORT DE GESTION PAR LA DIRECTION

Ce rapport de gestion explique les états consolidés du résultat net et global, les variations de la situation financière et des flux de trésorerie consolidés de ZoomMed inc. pour les périodes de six mois closes le 30 novembre 2017 et le 30 novembre 2016. Il doit être lu dans le contexte de l'information fournie par les états financiers consolidés intermédiaires non audités et par les notes y afférentes aux 30 novembre 2017 et 30 novembre 2016. De plus, certains résultats d'opération, variations de la situation financière et flux de trésorerie sont comparés avec les données de l'exercice financier clos le 31 mai 2017.

Cette analyse de la direction a été complétée en fonction des informations disponibles au 25 janvier 2018. Cette analyse reflète la situation financière de ZoomMed inc. et ses filiales (la « société »).

Toutes les données financières contenues dans cette analyse ont été dressées selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

Ce rapport de gestion peut contenir des informations et des déclarations, de nature prospective, relatives à la performance future. Ces déclarations sont effectuées sur la base de suppositions et d'incertitudes ainsi que sur la meilleure évaluation possible des événements futurs par la direction. Ainsi, les lecteurs sont avisés que les résultats réels peuvent être différents des résultats anticipés.

Ce rapport de gestion et les états financiers consolidés intermédiaires ont été soumis au comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration.

DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

ZoomMed inc. (« ZoomMed ») a été constituée le 24 février 2005 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

ZoomMed inc. et ses filiales (la « société ») se consacrent au développement et la commercialisation d'une gamme étendue d'applications informatiques destinées aux professionnels de la santé.

La société a développé le « Prescripteur ZRx », une application technologique Web innovatrice permettant aux médecins de générer rapidement des prescriptions. Il a été conçu en collaboration avec notre comité de médecins. Leurs recommandations ont résulté en un prescripteur électronique rapide et intuitif, facilitant la prise de décisions et permettant un choix approprié de médicaments, évitant ainsi des erreurs potentielles. De plus, le Prescripteur ZRx a été doté de caractéristiques essentielles, soit des fonctionnalités prédictives et préventives qui dépassent de loin ce que le marché a eu à offrir jusqu'à maintenant. Ainsi, l'application prédictive du Prescripteur ZRx se comporte comme les logiciels les plus récents tels que le moteur de recherche de Google ou la saisie automatique du clavier iOS d'Apple. Contrairement aux prescripteurs électroniques statiques, la solution infonuagique du Prescripteur ZRx analyse de façon dynamique le profil de prescription de chaque médecin et affiche le médicament tel que prescrit usuellement par l'utilisateur. De plus, les caractéristiques préventives du Prescripteur ZRx, telles que les interactions médicamenteuses et les allergies potentielles, s'affichent automatiquement au médecin l'information sans que ce dernier ait à le demander ou à activer un module d'analyse externe. Le plus important pour un médecin très actif, est de lui permettre de rédiger des ordonnances lisibles et sécuritaires ainsi que de traiter leurs renouvellements en quelques secondes, lui permettant de le faire plus rapidement qu'avec un crayon.

Pour le marché américain, le Prescripteur ZRx est actuellement certifié SureScripts® et a été validé et certifié en vertu du programme de certification ONC HIT (Office of the National Coordinator for Health Information Technology). Il est actuellement en processus de certification pour les ordonnances électroniques des substances contrôlées (EPCS).

Le 19 novembre 2015, la société a vendu à Familiprix inc. la totalité de ses droits de propriété intellectuelle du logiciel de gestion de laboratoire en pharmacie « PraxisLab » (Note 4).

Puisque la société a effectué jusqu'à ce jour beaucoup de travail pour le marché Américain, son plan d'affaires à court terme prévoit de poursuivre le développement de ce marché et par la suite débiter la commercialisation au Royaume-Uni.

Les actions ordinaires de ZoomMed inc. se transigent sur le marché de la Bourse de croissance TSX à Toronto, sous le symbole ZMD.

L'adresse du siège social de la société est 8005 boulevard du Quartier, bureau 303, Brossard, Québec, Canada, J4Y 0N5.



SITUATION FINANCIÈRE INFORMATIONS TRIMESTRIELLES SÉLECTIONNÉES

	30 novembre 2017	31 mai 2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 849 \$	121 665 \$
Allocation d'aménagement à recevoir (court et long terme)	29 441 \$	29 441 \$
Immobilisations corporelles	130 222 \$	155 365 \$
Actif total	204 795 \$	368 399 \$
Prêts à court terme	994 824 \$	547 636 \$
Dettes (court et long terme)	113 333 \$	119 000 \$
Obligation en vertu d'un contrat de location-financement à (court et long terme)	14 843 \$	17 323 \$
Avantages incitatifs à la location	61 883 \$	71 166 \$
Capitaux propres	(2 030 998) \$	(1 625 015) \$
Capital social	25 509 437 \$	25 509 437 \$

Pour la période de six mois close le 30 novembre 2017 et pour l'exercice clos le 31 mai 2017, la variation nette de la trésorerie est liée aux activités opérationnelles.

Selon le contrat de location des locaux, le bailleur a alloué une allocation d'aménagement pour un montant total de 25 \$ le pi² remboursable sur une première période de 5 ans par tranche de 8 582 \$ par année (valeur actualisée à 7 360 \$). Si ZoomMed exerce son option de renouvellement du bail, prévue après une période initiale de 5 ans, le bailleur allouera une allocation du même montant pour la durée de renouvellement de 5 ans. L'allocation sur l'option de renouvellement n'a pas été comptabilisée. Au 30 novembre 2017 et au 31 mai 2017, la valeur actualisée de l'allocation d'aménagement à recevoir a été estimée à 29 441 \$.

Au 30 novembre 2017, les immobilisations corporelles s'élèvent à 130 222 \$ comparativement à 155 365 \$ au 31 mai 2017. La diminution est attribuable à l'amortissement pour la période de six mois close le 30 novembre 2017.

Au cours de l'exercice clos le 31 mai 2016, la société a signé un contrat de location-financement pour un système téléphonique. Au 30 novembre 2017, le solde est de 14 843 \$ et inclus les portions court terme et long terme. Au 31 mai 2017, le solde était de 17 323 \$.

La société a conclu le 2 novembre 2017 avec un investisseur privé traitant à distance avec ZoomMed, un financement au montant de 500 000 \$. La réception de ce montant est échelonnée et conditionnelle à certains événements : 100 000 \$ comme versement initial, 250 000 \$ à la signature du contrat de financement et à la réception des documents y afférents, 75 000 \$ à la publication d'un communiqué de presse confirmant la date de dépôt des états financiers consolidés annuels et 75 000 \$ à la fin de l'interdiction d'opérations sur les actions de ZoomMed. Au 30 novembre 2017, la société avait encaissé 425 000 \$.

Le prêt porte intérêt à un taux de 12 % par année payable sur une base trimestrielle. Le prêt est garanti par une hypothèque mobilière de 600 000 \$ grevant l'universalité de ses biens meubles de ZoomMed présents et à venir, corporels et incorporels, de quelque nature qu'ils soient et où qu'ils puissent être situés. Le prêt est remboursable selon certaines conditions le 2 novembre 2018.

Le 13 mars 2017, la société a conclu un financement de 500 000 \$ avec la firme Persistence Capital II. Des frais de financement de 75 000 \$ ont été déboursés et amortis sur la durée du prêt. Le prêt porte intérêts à un taux annuel de 12 %. Les intérêts sont payables mensuellement. Le prêt est garanti par une hypothèque conventionnelle sans dépossession d'un montant principal de 500 000 \$ et d'une hypothèque additionnelle de 220 000 \$ pour un total de 720 000 \$ grevant l'universalité de ses biens meubles de ZoomMed présents et à venir, corporels et incorporels, de quelque nature qu'ils soient et où qu'ils puissent être situés. Le prêt est remboursable le 31 mars 2018.

En septembre 2016, un administrateur de la société a effectué un prêt de 100 000 \$ à la société. Des frais d'ouverture du dossier de 15 000 \$ sont également dus à cet administrateur en lien avec ce prêt. Le montant total de 115 000 \$ est remboursable le 31 décembre 2017. Les frais financiers pour la période de trois mois se terminant le 31 août 2017 incluent 2 970 \$ à l'égard de ce prêt.

Le 14 juillet 2015, la société a obtenu un prêt pour le financement des améliorations locatives et d'équipements bureautiques d'Investissement Québec pour un montant total de 170 000 \$. Le prêt porte intérêt au taux préférentiel majoré de 2,5 %



payable mensuellement. Le prêt est garanti par une hypothèque conventionnelle sans dépossession d'un montant principal de 204 000 \$ et d'une hypothèque additionnelle de 40 800 \$ pour un total de 244 800 \$ grevant l'universalité de ses biens meubles de ZoomMed présents et à venir, corporels et incorporels, de quelque nature qu'ils soient et où qu'ils puissent être situés. Le déboursement du prêt a été fait le 25 février 2016 en un seul versement de 170 000 \$ et est remboursable en 30 versements mensuels égaux et consécutifs de 5 667 \$, capital seulement, échéant le 28 février 2019. Le 3 juillet la société a obtenu un moratoire de 6 mois sur les paiements de capital. Ce moratoire a débuté en août 2017 et reporte l'échéance au 30 novembre 2019.

Les capitaux propres de la société s'élèvent à (2 030 998) \$ au 30 novembre 2017 et (1 625 015) \$ au 31 mai 2017. La diminution du capital de 405 983 \$ au cours de la période de six mois close le 30 novembre 2017 est expliquée par le déficit d'opération.

RÉSULTAT NET ET GLOBAL DES ACTIVITÉS POURSUIVIES INFORMATIONS TRIMESTRIELLES SÉLECTIONNÉES

	30 novembre 2017 (3 mois)	30 novembre 2016 (3 mois)	30 novembre 2017 (6 mois)	30 novembre 2016 (6 mois)
Chiffre d'affaires	- \$	- \$	10 000 \$	- \$
Frais de vente	5 093 \$	103 427 \$	10 634 \$	184 082 \$
Frais d'administration	140 651 \$	280 417 \$	277 255 \$	496 324 \$
Frais d'opération	3 143 \$	52 612 \$	7 790 \$	102 958 \$
Frais de développement	7 659 \$	62 865 \$	17 725 \$	136 487 \$
Frais financiers	40 210 \$	4 295 \$	95 303 \$	8 016 \$
Perte nette liée aux activités poursuivies	(196 756) \$	(503 616) \$	(398 507) \$	(927 867) \$
Bénéfice net (perte nette) lié€ aux activités abandonnées (Note 4)	- \$	1 635 \$	(7 476) \$	3 240 \$
Résultat net et global	(196 756) \$	(501 981) \$	(405 983) \$	(924 627) \$
Résultat net de base et dilué par action lié aux activités poursuivies	(0,001) \$	(0,003) \$	(0,003) \$	(0,006) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	135 591 268	135 591 268	135 591 268	135 591 268

Au 30 novembre 2017, le chiffre d'affaires est de 10 000 \$ et correspond à des honoraires de consultation.

La société présente distinctement les activités poursuivies des activités abandonnées. Le tableau ci-dessus reflète les frais d'exploitation reliés aux activités poursuivies, c'est-à-dire à la commercialisation du marché américain. Les activités liées au marché canadien et à l'exploitation du logiciel de gestion de laboratoire de pharmacie (activités abandonnées) sont détaillées à la note 4 des états financiers. Cette note est reproduite ici dans la section réservée à cet effet.

Pour la période de six mois close le 30 novembre 2017, les frais financiers totalisent 95 303 \$ comparativement à 8 016 \$ pour la période de six mois close le 30 novembre 2016. L'augmentation des frais financiers au cours de la période de six mois close le 30 novembre 2017 est attribuable aux frais d'obtention d'un prêt court terme en date du 2 novembre 2017, aux intérêts versés sur les prêts courts termes et aux intérêts versés sur la dette à long terme et le contrat de location-financement.

Globalement, le résultat net et global de la société génère une perte de 405 983 \$ pour la période de six mois close le 30 novembre 2017 comparativement à une perte de 924 627 \$ pour la période de six mois close le 30 novembre 2016.

Pour la période de six mois close le 30 novembre 2017, le résultat net de base et dilué par action est de (0,003) \$ comparativement à (0,006) \$ pour la période de six mois close le 30 novembre 2016.



FLUX DE TRÉSORERIE INFORMATIONS TRIMESTRIELLES SÉLECTIONNÉES

	30 novembre 2017 (3 mois)	30 novembre 2016 (3 mois)	30 novembre 2017 (6 mois)	30 novembre 2016 (6 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(387 491) \$	(53 981) \$	(489 419) \$	(271 441) \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	402 499 \$	(18 164) \$	395 603 \$	(19 308) \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	- \$	(5 430) \$	- \$	(15 430) \$
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	15 008 \$	(77 575) \$	(93 816) \$	(306 179) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	27 849 \$	17 217 \$	27 849 \$	17 217 \$

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se détaillent comme suit :

- Pour la période de 6 mois close le 30 novembre 2017, les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont de (489 419) \$ et sont principalement attribuables aux charges d'opération de la période financées partiellement par le délai dans le règlement des fournisseurs et le retard dans le paiement des salaires.
- Pour la période de 6 mois close le 30 novembre 2016, les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles étaient de (271 441) \$ et étaient principalement attribuables aux frais d'opération.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement se détaillent comme suit :

- Pour la période de 6 mois close le 30 novembre 2017, les flux de trésorerie liés aux activités de financement de 395 603 \$ représentent un financement court terme de 403 750 \$, un remboursement de la dette à long terme de 5 667 \$ et un remboursement sur l'obligation en vertu d'un contrat de location-financement pour 1 251 \$.
- Pour la période de six mois close le 30 novembre 2016, les flux de trésorerie liés aux activités de financement de (18,164) \$ représentent un remboursement de la dette à Investissement Québec pour 17 000 \$ et un remboursement sur l'obligation en vertu d'un contrat de location-financement pour 1,164 \$.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement se détaillent comme suit :

- Pour la période de six mois close le 30 novembre 2017, il n'y a eu aucune activité d'investissement.
- Pour la période de six mois close le 30 novembre 2016, les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement totalisent (15 430) \$ et sont liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles et l'acquisition d'actif incorporel.

La variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie découlant de ces trois catégories d'activités a été de (93 816) \$ pour la période de six mois close le 30 novembre 2017 et de (306 179) \$ pour la période de six mois close le 30 novembre 2016.

LIQUIDITÉS

Pour répondre à ses besoins en capitaux, la société peut envisager des ententes de collaboration ainsi que des financements supplémentaires, publics ou privés pour les affecter à une partie ou à la totalité de programmes particuliers de développement de produits. Les financements privés pourraient comprendre des emprunts et l'émission d'autres titres de participation, ce qui pourrait donner lieu à une dilution pour les actionnaires. Rien ne garantit qu'elle obtienne des fonds supplémentaires. La société a enregistré des pertes importantes au cours des dernières années, elle a accumulé un déficit important et ses liquidités actuelles pourraient être insuffisantes pour faire face à ses obligations. Les insuffisances de liquidités ont été comblées au cours de l'exercice par un prêt d'une société privée, un prêt d'un administrateur et par le retard du paiement des salaires. Après la fin du trimestre, la société a obtenu un prêt d'un investisseur privé (Note 26) permettant de répondre à certaines de ses obligations. La société gère ce risque en établissant des prévisions de trésorerie détaillées ainsi que des plans opérationnels et stratégiques à long terme. Selon ces prévisions, la majorité des liquidités nécessaires pour les activités d'exploitation proviendront des revenus générés par le Prescripteur ZRx sur le marché américain.

ARRANGEMENT HORS BILAN

Il n'y a aucun arrangement hors bilan qui a ou est susceptible d'avoir une incidence sur les résultats d'opération ou sur la situation financière de la société.



ACTIONS, BONS ET OPTIONS EN CIRCULATION AU 25 JANVIER 2018

Actions ordinaires	135 591 268
Options en vertu du régime d'options d'achat d'actions	8 200 000

INFORMATION ADDITIONNELLE ET CONTINUE

La société diffuse ses états financiers consolidés, ses rapports de gestion, ses communiqués de presse ainsi que tout autre document réglementaire, via la base de données SEDAR, à l'adresse Internet suivante www.sedar.com.

La prochaine section de ce rapport correspond à une duplication de certaines notes provenant du rapport financier concordant à la même période.

4. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Ligne d'activités

Le 19 novembre 2015, la société a vendu à Familiprix inc., la totalité de ses droits de propriété intellectuelle du logiciel de gestion de laboratoire en pharmacies PraxisLab.

Le résultat net lié aux activités abandonnées est présenté dans l'état consolidé du résultat net et global selon le tableau ci-dessous.

Le classement a consisté à répartir les revenus et dépenses reliés aux activités abandonnées.

	30 novembre 2017 (3 mois)	30 novembre 2016 (3 mois)	30 novembre 2017 (6 mois)	30 novembre 2016 (6 mois)
	\$	\$	\$	\$
CHIFFRE D'AFFAIRES	-	-	-	-
FRAIS D'EXPLOITATION				
Frais d'administration	-	-	(7 476)	-
Revenus financiers	-	(1 635)	-	(3 240)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	-	1 635	(7 476)	3 240
IMPÔTS	-	-	-	-
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) LIÉ(E) AUX ACTIVITÉS ABANDONNÉES	-	1 635	(7 476)	3 240

5. PROVISION POUR CONTRATS DÉFICITAIRES

La provision pour contrats déficitaires est liée à deux contrats provenant de la cessation d'exploitation des activités canadiennes à Toronto. Un premier contrat est lié à une perte de sous-location en vertu du bail de Toronto et un second à la location d'une imprimante multifonction.

	Total
	\$
Solde au 31 mai 2016	16 225
Utilisation	(15 504)
Solde au 31 mai 2017	721
Utilisation	(721)

6. NORMES COMPTABLES PUBLIÉES, MAIS QUI NE SONT PAS ENCORE EN VIGUEUR**Instruments financiers**

La version définitive de l'IFRS 9, publiée en juillet 2014 par l'IASB, remplace IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation et IFRIC 9 Réexamen de dérivés incorporés ainsi que les versions d'IFRS 9 publiées par l'IASB en novembre 2013, en octobre 2010 et en novembre 2009. Cette norme définitive reprend en grande partie les dispositions en matière de classement et d'évaluation de même que le nouveau modèle de comptabilité de couverture des versions antérieures, et elle introduit un modèle unique et prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues. Les principaux éléments ajoutés à la version définitive de la nouvelle norme sont les suivants :

- Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est à la fois de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers, et que les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.
- Tous les profits et pertes sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés en résultat lorsque l'actif financier est déprécié, reclassé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou décomptabilisé.
- Un modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues s'applique aux instruments financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, aux créances locatives, aux actifs sur contrats ou aux engagements de prêts et contrats de garantie financière. L'entité comptabilise les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir si le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, et elle comptabilise les pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale.
- L'IFRS 9 comprend aussi de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'aligner davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture; toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture. Des dispositions transitoires particulières ont été établies aux fins de l'application des nouvelles règles générales de comptabilité de couverture.

La société devra classer les actifs financiers comme étant évalués ultérieurement soit au coût amorti soit à la juste valeur, en fonction du modèle économique que suit la société pour la gestion des actifs financiers et des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. L'évaluation de la plupart des passifs financiers au coût amorti est maintenue, mais lorsqu'une entité évalue un passif financier à la juste valeur, la partie des variations de la juste valeur liées au risque de crédit propre à l'entité doit être présentée dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'au résultat net.

L'IFRS 9 a aussi donné lieu à des modifications à l'IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir afin d'ajouter des obligations d'information sur la stratégie de gestion des risques de l'entité et sur l'effet de la comptabilité de couverture sur ses états financiers. La date d'entrée en vigueur d'IFRS 9 vise les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2018 et la norme doit être appliquée rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions. Le retraitement des périodes antérieures n'est pas exigé, et il est permis uniquement si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances a posteriori. La société étudie actuellement les effets éventuels de l'adoption de cette norme sur ses comptes consolidés.

IAS 7 – Tableau des flux de trésorerie

IAS 7, Tableau des flux de trésorerie, a été révisée afin d'intégrer les modifications publiées par l'IASB en janvier 2016. Les modifications visent à exiger que les entités fournissent des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs issus des activités de financement. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017. La société étudie actuellement les effets éventuels de l'adoption de cette norme sur ses comptes.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, qui remplace l'IAS 11, Contrats de construction, l'IAS 18, Produits des activités ordinaires, l'IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, l'IFRIC 15, Contrats de construction de biens immobiliers, l'IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients, et la SIC-31, Produits des activités ordinaires – Opérations de troc impliquant des services de publicité.

La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation.

La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS. La nouvelle norme entrera en vigueur pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2018. La société juge que l'adoption de cette norme n'aura pas d'impact significatif sur ses comptes consolidés.

IFRS 16 - Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 laquelle remplacera IAS 17 « Contrats de location ». IFRS 16 supprime le classement à titre de location simple et impose aux preneurs de constater tous les contrats de location à l'état de la situation financière en comptabilisant un droit d'utilisation et une obligation locative. Une exemption est permise pour les contrats de location à court terme et pour les contrats de location pour lesquels l'actif sous-jacent a une faible valeur. De plus, IFRS 16 : modifie la définition du contrat de location ; établit les exigences de comptabilisation de l'actif et du passif, notamment sur les aspects complexes comme les composantes autres que de location, les paiements locatifs variables et les périodes optionnelles; modifie la comptabilisation des accords de cession bail; conserve en grande partie l'approche d'IAS 17 pour la comptabilisation des contrats de location par le bailleur et présente de nouvelles obligations d'information. IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 et l'adoption anticipée est permise dans certaines circonstances. La société n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

IFRIC 22 – Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée

Cette nouvelle interprétation a été publiée par l'IASB en décembre 2016. Elle fournit des indications sur la question de la « date de la transaction » aux fins de la détermination du cours de change à appliquer pour les transactions qui entrent dans le champ d'application d'IAS 21, Effets des variations des cours des monnaies étrangères, et qui impliquent la réception ou le paiement d'une contrepartie anticipée en monnaie étrangère. Les principaux éléments de l'interprétation sont les suivants :

- L'entité applique le cours de change à la date à laquelle la contrepartie anticipée en monnaie étrangère est payée ou reçue pour convertir l'actif, la charge ou le produit connexe, lors de sa comptabilisation initiale.
- Lorsque la contrepartie payée ou reçue par anticipation consiste en plusieurs versements, l'entité détermine la date de la transaction pour chacun d'eux.

L'interprétation s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. La société étudie actuellement les effets éventuels de l'adoption de cette interprétation sur ses comptes.

IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

Cette nouvelle interprétation a été publiée par l'IASB en juin 2017. Elle fournit des indications à savoir à quel moment il est approprié de comptabiliser un actif d'impôt exigible lorsque la législation fiscale impose à une entité de verser immédiatement un paiement relativement à un montant en litige. L'interprétation s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. La société étudie actuellement les effets éventuels de l'adoption de cette interprétation sur ses comptes.

7. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

L'établissement d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige fréquemment que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ou des jugements subjectifs à propos d'événements futurs et d'autres questions ayant une incidence sur les montants portés aux états financiers, notamment l'actif, le passif, les produits, les charges et les informations connexes. Ces hypothèses, estimations et jugements sont fondés sur

l'expérience, les attentes, les tendances actuelles et d'autres facteurs que la direction juge pertinents lors de la préparation des états financiers consolidés. La direction revoit régulièrement les conventions comptables, les hypothèses, les estimations et les jugements afin de s'assurer que les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière de la société et qu'ils sont établis conformément aux IFRS.

Les estimations comptables et jugements critiques sont ceux qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif et qui se rapportent souvent à des questions ou à des résultats par nature incertains et susceptibles d'être modifiés. Par conséquent, la direction souligne le fait que les événements futurs diffèrent souvent des prévisions et des attentes et que les estimations nécessitent régulièrement des ajustements.

Selon la direction, voici les secteurs où les principales conventions comptables ont une incidence sur les estimations comptables et les jugements critiques utilisés dans l'établissement des états financiers consolidés de la société.

Durée d'utilité estimée

La direction estime la durée d'utilité des immobilisations corporelles et des actifs incorporels en fonction de la période pendant laquelle elle s'attend à pouvoir utiliser les actifs. Le montant et l'échéancier des dotations aux amortissements afférentes aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels pour une période donnée sont touchés par les durées d'utilité estimées. Les estimations sont révisées au moins une fois l'an et sont mises à jour si les attentes changent en raison de l'usure physique, de l'obsolescence technique et commerciale.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les valeurs attribuées aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels amortissables à durée d'utilité déterminée sont établies à partir d'estimations et d'hypothèses importantes.

Afin de déterminer si les immobilisations corporelles ou les actifs incorporels identifiables ont subi une perte de valeur après leur acquisition ou si une immobilisation corporelle ou un actif incorporel ayant subi une perte de valeur peut reprendre sa valeur comptable, la direction procède à des évaluations fondées sur des estimations comprenant notamment les flux de trésorerie futurs ajustés au risque. Les projections de flux de trésorerie sont établies d'après les prévisions de l'entité, la conjoncture et les perspectives commerciales et sont donc par nature fondées sur un jugement.

Les hypothèses utilisées dans l'évaluation des pertes de valeur pourraient être modifiées par des événements futurs, ce qui pourrait affecter significativement les résultats d'opération futurs de la société en raison d'une augmentation des pertes de valeur, ou de leur reprise, ou d'ajustements aux charges d'amortissement.

Juste valeur des options d'achat d'actions

La direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur des options d'achat d'actions, notamment en ce qui concerne le choix d'un modèle d'évaluation, l'estimation de la volatilité du cours de l'action et la durée prévue des instruments sous-jacents. Tout changement visant les estimations ou les données utilisées pour déterminer la juste valeur pourrait avoir une incidence significative sur les résultats d'opération ou les autres composantes des capitaux propres de la société dans le futur.

Aide gouvernementale

La société a le droit de recevoir une aide publique sous la forme de crédits d'impôt et de subventions pour la recherche et le développement. Le montant de cette aide publique est porté en réduction des dépenses correspondantes et du coût de l'actif acquis. Des crédits d'impôt sont accordés pour les dépenses de recherche et de développement admissibles, lesquelles comprennent les frais directs et indirects, ainsi qu'un montant raisonnable de frais généraux. Les subventions sont attribuées sous réserve du respect des termes et conditions des ententes connexes. L'aide gouvernementale est comptabilisée lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la société a rempli les exigences du programme de subvention approuvé ou, pour ce qui est des crédits d'impôt, lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront réalisés.

Définitions des unités génératrices de trésorerie

La détermination des unités génératrices de trésorerie exige du jugement pour déterminer le niveau le plus bas pour lequel il y a des entrées de trésorerie largement indépendantes générées par le groupe d'actifs. Cette



détermination pourrait avoir un impact sur les résultats des tests de dépréciation et, selon le cas, sur la charge de dépréciation comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

Contrepartie conditionnelle à recevoir

La direction estime la contrepartie conditionnelle à recevoir en fonction de la probabilité du niveau de réalisation potentiel des conditions contractuelles à respecter. Au 31 mai 2017, la société a radié la majorité du solde de la contrepartie conditionnelle à recevoir liée au contrat avec Familiprix.

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la société à commercialiser sa technologie implique de porter des jugements. La situation actuelle indique l'existence d'une incertitude susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. D'autres informations au sujet de la continuité de l'exploitation sont présentées à la note 2.

14. PRÊT COURT TERME

- a) La société a conclu le 2 novembre 2017 avec un investisseur privé traitant à distance avec ZoomMed, un financement au montant de 500 000 \$. La réception de ce montant est échelonnée et conditionnelle à certains événements : 100 000 \$ comme versement initial, 250 000 \$ à la signature du contrat de financement et à la réception des documents y afférents, 75 000 \$ à la publication d'un communiqué de presse confirmant la date de dépôt des états financiers consolidés annuels et 75 000 \$ à la fin de l'interdiction d'opérations sur les actions de ZoomMed. Au 30 novembre 2017, la société avait encaissé 425 000 \$.

Le prêt porte intérêt à un taux de 12 % par année payable sur une base trimestrielle. Le prêt est garanti par une hypothèque mobilière de 600 000 \$ grevant l'universalité de ses biens meubles de ZoomMed présents et à venir, corporels et incorporels, de quelque nature qu'ils soient et où qu'ils puissent être situés. Le prêt sera remboursable selon certaines conditions le 2 novembre 2018.

	Total
	\$
Montant du prêt	425 000
Frais de financement	(21 250)
Amortissement des frais de financement	-
Valeur comptable au 30 novembre 2017	403 750

- b) Le 13 mars 2017, la société a conclu un financement de 500 000 \$ avec la firme Persistence Capital II. Des frais de financement de 75 000 \$ ont été déboursés et amortis sur la durée du prêt. Le prêt porte intérêts à un taux annuel de 12 %. Les intérêts sont payables mensuellement. Le prêt est garanti par une hypothèque conventionnelle sans dépossession d'un montant principal de 500 000 \$ et d'une hypothèque additionnelle de 220 000 \$ pour un total de 720 000 \$ grevant l'universalité de ses biens meubles de ZoomMed présents et à venir, corporels et incorporels, de quelque nature qu'ils soient et où qu'ils puissent être situés. Le prêt est remboursable le 31 mars 2018.

	Total
	\$
Montant du prêt	500 000
Frais de financement	(75 000)
Amortissement des frais de financement	14 495
Valeur comptable au 31 mai 2017	439 495
Amortissement des frais de financement	37 498
Valeur comptable au 30 novembre 2017	476 993



15. DETTE À LONG TERME

Le 14 juillet 2015, la société a obtenu un prêt pour le financement des améliorations locatives et d'équipements bureautiques d'Investissement Québec pour un montant total de 170 000 \$.

Le prêt porte intérêt au taux préférentiel majoré de 2,5 % payable mensuellement. Le prêt est garanti par une hypothèque conventionnelle sans dépossession d'un montant principal de 204 000 \$ et d'une hypothèque additionnelle de 40 800 \$ pour un total de 244 800 \$ grevant l'universalité de ses biens meubles de ZoomMed présents et à venir, corporels et incorporels, de quelque nature qu'ils soient et où qu'ils puissent être situés.

Le déboursement du prêt a été fait le 25 février 2016 en un seul versement de 170 000 \$ et est remboursable en 30 versements mensuels égaux et consécutifs de 5 667 \$, capital seulement, échéant le 28 février 2019. Le 3 juillet la société a obtenu un moratoire de 6 mois sur les paiements de capital. Ce moratoire a débuté en août 2017 et reporte l'échéance au 31 août 2019.

	Total
	\$
Solde au 31 mai 2016	170 000
Paiement au cours de l'exercice	(51 000)
Solde au 31 mai 2017	119 000
Paiement au cours de la période	(5 667)
Solde au 30 novembre 2017	113 333
Portion court terme	62 333
Portion long terme	51 000

Les versements à effectuer au cours des prochaines périodes de 12 mois sont les suivants :

	\$
2018	62 333
2019	51 000

16. OBLIGATIONS DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-FINANCEMENT

La société a conclu un contrat de location-financement visant l'installation et l'utilisation d'un système téléphonique IP. Le contrat expire le 15 septembre 2020 et la valeur résiduelle sera de 1 \$. Le contrat est remboursable par versements mensuels de capital et intérêts de 511 \$.

	Total
	\$
Solde au 31 mai 2016	22 024
Paiement au cours de l'exercice	(4 701)
Solde au 31 mai 2017	17 323
Paiement au cours de la période	(2 480)
Solde au 30 novembre 2017	14 843

	Total
	\$
Portion court terme de l'obligation en vertu d'un contrat de location-financement	5 236
Portion long terme de l'obligation en vertu d'un contrat de location-financement	9 607
	14 843

Les paiements de location minimaux pour les prochaines périodes de 12 mois sont les suivants :

	Paiements de location minimaux	
	30 novembre 2017	31 mai 2017
	\$	\$
2018	6 134	6 134
2019	6 134	6 134
2020	4 090	6 134
2021	-	1 023
Intérêts compris dans les paiements minimaux	(1 515)	(2 102)
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	14 843	17 323

20. RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Les actionnaires de ZoomMed ont adopté une résolution approuvant le régime d'options d'achat d'actions variable de 10 % lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire tenue le 29 novembre 2016. Le régime d'options d'achat d'actions prévoit que les modalités et conditions des options et le prix de levée des options seront déterminés par les administrateurs sous réserve des restrictions de prix et autres exigences imposées par la Bourse. L'attribution d'options d'achat d'actions octroyées par le régime ne peut excéder une période de cinq ans et le prix d'exercice doit être acquitté en entier avant l'émission des actions.

Le tableau suivant dresse un sommaire de l'évolution de la situation du régime pour la période de six mois close le 30 novembre 2017 et l'exercice clos le 31 mai 2017 :

	Options	Prix de levée moyen pondéré
		\$
Solde au 1 ^{er} juin 2016	12 515 000	0,09
Expirées	(1 830 000)	0,15
Solde au 31 mai 2017	10 685 000	0,08
Expirées	(2 485 000)	0,10
Solde au 30 novembre 2017	8 200 000	0,07

Transaction pour la période de six mois close le 30 novembre 2017

Aucune transaction n'a eu lieu au cours du semestre clos le 30 novembre 2017.

Transaction pour l'exercice clos le 31 mai 2017

Aucune transaction n'a eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 mai 2017.

Les tableaux suivants dressent l'état de la situation du régime au 30 novembre 2017 et au 31 mai 2017 :

a) Au 30 novembre 2017

Options en circulation				Options pouvant être levées	
Nombre	Durée d'exercice résiduelle moyenne pondérée (en mois)	Prix de levée moyen pondéré	Juste valeur moyenne pondérée	Nombre	Prix de levée moyen pondéré
		\$	\$		\$
7 100 000	26	0,05	0,01	7 100 000	0,05
1 100 000	38	0,21	0,02	1 100 000	0,21
8 200 000	28	0,07	0,01	8 200 000	0,07

b) Au 31 mai 2017

Options en circulation				Options pouvant être levées	
Nombre	Durée d'exercice résiduelle moyenne pondérée (en mois)	Prix de levée moyen pondéré	Juste valeur moyenne pondérée	Nombre	Prix de levée moyen pondéré
		\$	\$		\$
2 485 000	2	0,10	0,04	2 485 000	0,10
7 100 000	32	0,05	0,01	7 100 000	0,05
1 100 000	44	0,21	0,02	1 100 000	0,21
10 685 000	26	0,08	0,02	10 685 000	0,08

21. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	30 novembre 2017		31 mai 2017	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 849	27 849	121 665	121 665
Prêts et créances	7 500	7 500	15 000	15 000
Passifs financiers				
Prêt court terme	880 743	880 743	439 495	439 495
Prêt d'un administrateur	114 081	114 081	108 141	108 141
Dette à long terme	113 333	113 333	119 000	119 000
Autres passifs	288 566	288 566	329 077	329 077

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des prêts et créances, des prêts courts termes, du prêt d'un administrateur, de la dette à long terme et des autres passifs correspond approximativement à leur valeur comptable du fait que ces instruments financiers ont des échéances relativement brèves.

Niveau 1 – Les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif pour un actif ou un passif est un marché dans lequel les transactions pour un actif ou un passif surviennent avec une fréquence et un volume suffisant pour fournir de l'information sur les prix sur une base continue.

Niveau 2 – Les données d'entrée observables, autres que les prix cotés visés au niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs similaires ; les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas des actifs, ou d'autres données d'entrée qui sont observables ou qui peuvent être corroborés par des données de marché observables pour la presque totalité de la durée de vie des actifs ou des passifs.

Niveau 3 – Les données d'entrée qui sont fondées sur très peu de données de marché ou qui ne sont fondées

sur aucune donnée de marché et qui sont importantes pour établir la juste valeur des actifs ou des passifs.

Au 30 novembre 2017 et au 31 mai 2017, les instruments financiers classés au niveau 1 sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie alors que les instruments financiers classés au niveau 2 sont les prêts et créances, l'allocation d'aménagement à recevoir, les comptes fournisseurs, le prêt d'un administrateur, le prêt à court terme et la dette à long terme.

22. RISQUES ET INCERTITUDES

La société, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. La société est principalement exposée au risque de crédit, au risque de taux d'intérêt, au risque du marché, au risque de liquidité et au risque de personnel clé.

a) Risques associés aux instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour la société si un débiteur manque à son obligation. Ce risque provient principalement du crédit que la société consent à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Des évaluations de crédit sont effectuées de façon continue et l'état consolidé de la situation financière tient compte d'une provision pour mauvaises créances. Aucune évaluation qualitative n'a été faite, la direction ayant évalué que le risque de crédit n'était pas significatif.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Dans le cours normal de ses opérations, la société est exposée au risque lié aux variations de taux de change du dollar américain.

Au 30 novembre 2017, la société détient les soldes suivants en dollar américain converti : l'encaisse de 154 \$ (1 617 \$ au 31 mai 2017). Aucune analyse de sensibilité n'a été effectuée en raison du caractère non significatif des soldes libellés en devise étrangère.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est présent en période de fluctuation des taux et lorsque des écarts sont prévus dans l'appariement des flux monétaires entre les actifs et les passifs. La société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la société à un risque de juste valeur et les instruments financiers à taux d'intérêt variable assujettissent la société à un risque de liquidité. De plus, elle investit en partie ses liquidités, à taux garanti, dans des instruments financiers. Ces instruments financiers constituent un risque minimum pour la société.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la société éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées aux passifs financiers. La société est exposée à ce risque principalement en regard de ses créditeurs, sa dette à long terme et de son obligation en vertu d'un contrat de location-financement.

Pour répondre à ses besoins en capitaux, la société peut envisager des ententes de collaboration ainsi que des financements supplémentaires, publics ou privés pour les affecter à une partie ou à la totalité de programmes particuliers de développement de produits. Les financements privés pourraient comprendre des emprunts et l'émission d'autres titres de participation, ce qui pourrait donner lieu à une dilution pour les actionnaires. Rien ne garantit qu'elle obtienne des fonds supplémentaires. La société gère ce risque en établissant des prévisions de trésorerie détaillées ainsi que des plans opérationnels et stratégiques à long terme. Selon ces prévisions, la majorité des liquidités nécessaires pour les activités d'exploitation proviendront des revenus générés par l'exploitation du Prescripteur ZRx sur le marché américain avec un partenaire financier et par des ententes de services avec des partenaires au Canada.

b) Autres risques

Risque du marché

Les rendements futurs de la société dépendent du maintien de la popularité de ses produits existants et de sa capacité à développer et à introduire sur les marchés visés des produits en mesure d'être acceptés et de satisfaire les préférences des clients. La popularité de n'importe quel produit peut être affectée selon les changements dans les préférences des clients ou par l'introduction de nouveaux produits concurrentiels, sur les marchés visés. Le développement de nouveaux systèmes et la distribution de ceux-ci dans les marchés visés exigent des investissements importants.

Les performances liées à la réalisation de la contrepartie conditionnelle à recevoir peuvent varier selon des changements de préférences des clients.

Risque du personnel clé

Le recrutement et la rétention de personnel qualifié sont essentiels à la réussite de la société. Elle est d'avis qu'elle a réussi à recruter de l'excellent personnel pour l'aider à atteindre ses objectifs mais elle devra retenir ce personnel. Bien que la société croie qu'elle pourra attirer et retenir du personnel qualifié, il n'existe aucune garantie à cet effet.

24. PARTIES LIÉES

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la société, y compris les administrateurs et certains cadres. Les principaux dirigeants participent au régime d'options d'achat d'actions.

Pour la période de six mois close le 30 novembre 2017, la rémunération de base des principaux dirigeants totalise 122 503 \$ et 215 388 \$ pour la période de six mois close le 30 novembre 2016. Au 30 novembre 2017, une somme de 62 061 \$ était à payer aux principaux dirigeants.

Opérations entre sociétés liées

Un administrateur de la société est associé d'un cabinet d'avocats qui agit à titre de conseiller juridique de la société. Au cours de la période de six mois close le 30 novembre 2017 un montant de 12 826 \$ (1 381 \$ pour la période de six mois close le 30 novembre 2016) a été facturé par ce cabinet d'avocats. Un montant de 23 938 \$ est inclus dans les fournisseurs et charges à payer au 30 novembre 2017 (9 191 \$ au 31 mai 2017).

En septembre 2016, un administrateur de la société a effectué un prêt de 100 000 \$ à la société. Des frais d'ouverture du dossier de 15 000 \$ sont également dus à cet administrateur en lien avec ce prêt. Le montant total de 115 000 \$ est remboursable le 31 décembre 2017. Les frais financiers pour la période de six mois se terminant le 30 novembre 2017 incluent 5 940 \$ à l'égard de ce prêt.

Termes et conditions des opérations entre parties liées

Les soldes à la fin de la période sont non garantis et sans intérêts, le règlement se fait au comptant. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour aucun recevable ou payable entre les parties liées. Pour les périodes de trois mois closes les 30 novembre 2017 et 2016, la société n'a comptabilisé aucune dépréciation à l'égard des recevables dus par des parties liées. Cette évaluation est faite à chaque période financière en examinant l'état financier de la partie liée et le marché dans lequel la partie liée exerce ses activités.

Ces transactions ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale.